

DEC132178DR02

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Derreumaux, directeur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR 9080 intitulée Laboratoire de biochimie théorique

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UPR 9080, intitulée Laboratoire de biochimie théorique, dont le directeur est Monsieur Philippe Derreumaux ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2013, dans un intérêt de service, l'unité UPR 9080, dont le directeur est Monsieur Philippe Derreumaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Victoria Terziyan TCS Gestionnaire de l'Unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Victoria Terziyan, délégation est donnée à Monsieur Marc Baaden, DR2, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2013

Le directeur d'unité

Philippe Derreumaux

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012